

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° I-3065

présenté par
Mme Magnier

à l'amendement n° 2408 (Rect) de M. Giraud

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

À la fin de l'alinéa 65, substituer à l'année :

« 2021 »

l'année :

« 2023 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à prolonger le bornage de l'exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches, jusqu'à l'année 2023, plutôt que 2021.